

Périgueux, le vendredi 25 septembre 2009

Discours de M. Robert Badinter lors de l'inauguration de l'esplanade qui portera désormais son nom

Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs,

C'est un grand honneur de voir cette belle esplanade dans votre grande cité porter mon nom. Je me suis longuement interrogé sur les raisons de votre choix. Je n'ai pas en effet le privilège d'être né dans votre grande ville. Je n'ai jamais eu non plus l'avantage d'y faire mes études, ou de m'y établir. Je n'ai enfin jamais eu la qualité d'élus de votre cité comme mon éminent collègue et ami le Président Yves Guéna. Bref si je connais par les livres et les récits l'histoire de votre ville, qui a affronté avec courage les péripéties de l'histoire, notamment au cours de la seconde guerre mondiale lors de la retraite des armées allemandes, mes rapports avec la grande cité périgourdine demeurent ténus.

J'ajouterai un dernier handicap. Je suis encore vivant, bien qu'ayant déjà une longue vie derrière moi. Or l'usage est de préférer quand il s'agit de l'attribution des noms de rue les morts aux vivants. Les morts présentent le grand avantage de ne plus risquer de décevoir après leur consécration. Pas de surprise ni de déception avec les morts. Leur passé est un bloc que rien ne peut altérer sauf éventuellement quelques fâcheuses révélations posthumes. Mais à cet égard, je pense pouvoir vous dire que vous ne prenez pas de risque sérieux avec moi... Je dirai même qu'en m'honorant ainsi, vous me prémunissez contre les tentations ou les pièges que la vie pourrait encore me tendre. Car comment décevoir la confiance de ceux qui vous donnent pareille distinction ? Me voilà donc obligé en toute circonstance de faire preuve, selon l'expression de la Révolution, de « la plus pure vertu républicaine ». C'est pour cette raison sans doute que la 3^{ème} République à ses débuts, excédée par le nombre considérable de places ou d'avenues portant le nom de l'Empereur ou de l'Impératrice, avait réservé aux héros, savants ou artistes morts militaires la dénomination des rues. Presque seul, Victor Hugo fit exception. Pour son 80^{ème} anniversaire, le Conseil Municipal de Paris décida de donner son nom à un fragment d'avenue depuis la place de l'Étoile. Le grand homme en fut transporté de joie. Enfin, son courrier lui serait adressé « à Monsieur Victor Hugo, avenue Victor Hugo » ! Ces deux vers de sept pieds résonnaient dans son cœur. Cher grand poète ! J'avoue en regardant cette esplanade avoir été saisi par la tentation. Pourquoi ne pas louer un logement ici même, et m'y faire envoyer une partie de mon courrier aussitôt réexpédié à mon domicile ? Heureusement, à l'évidence, rien de tel n'est possible et ainsi suis-je prémuni contre ce mouvement de vanité.

La véritable raison de votre choix apparaît évidente : au-delà de ma personne, vous honorez aujourd'hui la cause de l'abolition que j'ai soutenue avec passion et qui a fini par l'emporter en France grâce au courage politique de François Mitterrand. Peut-être même aviez-vous pensé à dénommer cet

espace : « esplanade de l'abolition de la peine de mort ». Mais certains pouvaient encore s'irriter de cette dénomination. Vous avez donc choisi de la baptiser de mon nom, parce que j'ai eu le privilège insigne, après avoir beaucoup combattu la peine de mort de toutes les façons de faire voter son abolition par l'Assemblée et le Sénat la loi du 9 octobre 1981. Il était bien que cette grande mesure fut prise ainsi par les deux Chambres qui comptaient alors des majorités différentes, afin qu'elle apparaisse comme la loi du Parlement en son entier et non point d'une majorité politique contre le vœu de l'autre. Pour céder un instant à la tentation propre aux orateurs vieillissants de confondre leurs souvenirs et leurs discours, je dirai qu'à l'heure du vote ultime au Sénat j'ai regardé la place qu'occupait jadis Victor Hugo au premier rang de l'hémicycle à l'extrême gauche et j'ai pensé à son propos lors du débat de 1848 à l'Assemblée Nationale : « je vote pour l'abolition, pure, simple et définitive de la peine de mort ». Le vœu du grand poète était enfin accompli.

Aujourd'hui, 28 ans plus tard, les passions sont apaisées. L'abolition est devenue irréversible par des conventions internationales que la France a ratifiées. Elle a trouvé sa place grâce au Président Chirac dans la Constitution. Et la marche vers l'abolition universelle s'est poursuivie avec un élan et un succès que moi-même je n'espérais pas aussi rapide en 1981.

Les progrès de l'abolition

En 1981 : 35 États abolitionnistes

En 2009 : 139 sur les 198 États O.N.U.

En Europe : Tous les États sont abolitionnistes sauf Biélorussie.

1) 6^{ème} Protocole à la Convention européenne de Sauvegarde Droits de l'Homme signés par tous États membres Conseil de l'Europe

2) 13^{ème} Protocole à la C.E.S.D.H. interdisant recours à la peine de mort même en temps de guerre. « Sanction inacceptable, voire inhumaine »

A l'O.N.U. : 2^{ème} protocole facultatif au Pacte international relatif aux droits civiques et politiques interdit la peine de mort 69 pays l'ont ratifié dont la France.

Assemblée générale ONU a voté résolution sur moratoire universel de la peine de mort - 106 pour, 46 contre.

Demeurent les derniers bastions

- Chine
- Iran
- Arabie Saoudite
- Pakistan
- États-Unis (37 exécutions en 2008, 16 États abolitionnistes sur 51, le New Mexico depuis mars 2009)

Pour nous, tant qu'on fusillera, qu'on empoisonnera, qu'on décapitera, qu'on lapidera qu'on pendra, qu'on suppliciera dans ce monde il n'y aura pas de répit pour tous ceux qui croient que la vie est, pour l'humanité tout entière, la valeur suprême, et qu'il ne peut y avoir de justice qui tue.

* * * * *

Souvenons nous cependant que l'abolition n'est qu'un des combats pour le respect des Droits de l'homme dans le monde, même l'abolition revêt une portée morale et symbolique particulière parce qu'elle consacre le respect absolu du 1^{er} des droits de tout être humain : le droit au respect absolu de sa vie.

Le combat pour les Droits de l'homme est une totalité et dans un monde globalisé ou plus que jamais, le destin de tous les êtres humains est lié, nous ne saurions nous résigner à l'état d'oppression totalitaire, de misère physique et de détresse morale où est plongée une grande partie de l'humanité. N'oublions pas qu'à côté des Droits civils et politiques, qui protègent la liberté et la démocratie, comporte aussi le respect, les droits économiques et sociaux. Là où règne la faim, la maladie, la violence, les Droits de l'homme n'existent pas plus que dans les États totalitaires, avec leurs camps de concentration et leurs exécutions publiques ou secrètes.

Or, s'agissant de ces droits économiques et sociaux, le cœur se serre quand on constate que aujourd'hui encore, malgré les engagements pris par les grands États dans la Déclaration du Millénum aux Nations Unies, plus d'un milliard d'êtres humains vivent au-dessous du seuil de pauvreté c'est-à-dire avec moins d'un dollar par jour. L'urbanisation croissante a entassé dans des mégapoles plus de la moitié de la population mondiale. Aujourd'hui plus d'un milliard d'êtres humains vivent dans des bidonvilles privés des conditions élémentaires d'hygiène, d'accès à l'eau et en proie à une violence endémique. La crise mondiale ne fait qu'aggraver cette situation de détresse.

Rappelons que l'Afrique demeure aujourd'hui le continent martyr de l'humanité. La crise alimentaire, le manque d'eau salubre, de logements, emplois frappent l'Afrique plus qu'aucune autre région. Au Zimbabwe, 5 millions de personnes dépendent aujourd'hui pour vivre de l'aide alimentaire internationale. Et la guerre continue à ensanglanter le Soudan et la Somalie tout comme la République démocratique du Congo ou d'autres États de l'Afrique subsaharienne. C'est dire que les militants des Droits de l'homme, notamment au sein des grandes associations internationales ont devant eux les défis les plus cruels à relever pour que cessent ces situations intolérables. Car toujours liés à la misère au sous développement, à l'illettrisme, prospèrent le fanatisme, l'intégrisme et le terrorisme.

Rappelons que les droits de l'homme sont aussi les droits des femmes. L'égalité des Droits entre femmes et hommes est un impératif absolu. A tous à cet égard d'être vigilants et d'agir pour que cesse cette inégalité.

* * * * *

C'est dans ce contexte de détresse et de misère que se poursuit le combat universel pour le respect de la liberté et de la dignité de tous les êtres humains.

A cet égard, je rappellerai avec fierté que l'Europe demeure le continent où les Droits de l'homme sont les mieux garantis. L'action de la C.E.D.H. de Strasbourg assure à tous les Européens une protection sans comparaison avec l'État de droit dans les autres continents. Et c'est toujours pour moi un sujet de fierté de rappeler que j'ai eu l'honneur en octobre 1981 d'ouvrir à Strasbourg l'accès des justiciables français à la C.E.D.H. qui leur était jusque là refusé.

Mais on ne peut se contenter des progrès réalisés en Europe. La condition de la France demeure à cet égard particulière. Souvent, nous nous targuons que la France est « la patrie des Droits de l'homme ». J'inviterai le coq gaulois à plus de modestie. La vérité est que la France est la patrie non des Droits de l'homme mais de la Déclaration des Droits de l'homme. Ce titre indiscutable de gloire que nous devons à nos grands hommes de 1789 nous crée des obligations particulières. Précisément parce que nous avons proclamés les principes des Droits de l'homme premiers en Europe continentale, nous devons être les premiers à les respecter chez nous et à les soutenir dans le Monde. C'est là à mes yeux la mission première de la France. Qu'elle déserte le camp des Droits de l'homme ou qu'elle se dérobe à assurer leur respect chez elle, et la France perd immédiatement de son crédit moral particulier lié à cette proclamation solennelle des Droits de l'homme dont elle se veut le champion.

Dès lors, le combat pour les Droits de l'homme en France même est une exigence constante. Sans doute nous sommes un État de droit. Mais il demeure des zones d'ombre. Comment notre nation peut-elle s'accommoder depuis deux siècles de l'état indigne de nos prisons. Au nom de quel impératif de sécurité peut-on s'accommoder de la surpopulation pénale, de la promiscuité dans tant de maisons d'arrêt, de l'insuffisance voire de l'indignité des conditions sanitaires qui règnent encore dans trop de prisons françaises. Le Sénat en 2000 dans un rapport dénonçait « cette humiliation pour la République ». Le Président de la République a traité devant le Congrès les prisons françaises « de honte ». Mais à cette honte, pourquoi ne remédie-t-on pas en priorité ? On évoque toujours la construction de nouvelles prisons. A mesure qu'elles s'édifient, elles se remplissent aussitôt au-delà du nombre prévu de détenus. Les efforts des personnels pénitentiaires méritent d'être salués. Mais comment faire face avec les moyens disponibles à pareille situation, source de détresses, parfois de suicides et toujours d'indignité ! Seule une politique judiciaire considérant l'emprisonnement comme un ultime recours et le détenu comme un être humain bénéficiant de tous les droits de l'homme hormis ceux que la justice lui a expressément retirés, permettra de mettre un terme à une situation dégradante pour ceux qui la vivent et humiliante pour notre pays.

Je pourrais aussi évoquer le respect nécessaire du droit d'asile, principe fondamental de la République et particulièrement depuis la seconde guerre mondiale. Le respect de ce droit implique toujours et pour tous le respect de la dignité des demandeurs d'asile. Je ne peux hélas dire qu'aujourd'hui en France au regard de la condition des centres de rétention cette exigence première soit respectée. Là aussi, il s'agit

bien d'une humiliation pour la République et d'une souffrance pour ceux dont les droits sont ainsi méconnus.

C'est dire que la nouvelle génération ne manquera pas de justes causes à soutenir et de défis à relever en France et dans le monde. C'est le vœu que je formule en réitérant mes chaleureux remerciements : puissent ceux qui traverseront cette esplanade et regarderont cette belle plaque, non pas se dire « qui est-ce ? » simplement penser en lisant l'inscription : il n'y a de victoire durable que celle qui marque un progrès de l'humanité. L'abolition en est un exemple. Il y a bien d'autres victoires encore à emporter pour la cause des droits de l'homme. Aux jeunes générations de les remporter.

Je vous remercie.